DELEGATION OFFICIELLE
AU YOUTH WORLD SAILING 2025
VILAMOURA – PORTUGAL du 12 au 20 DECEMBRE 2025

Série Nacra 15 Mixte

Licence	Nom	Prénom	Club
1499685X	MANSOURI	EMILIE	LA ROCHELLE NAUTIQUE
1443597X	PRAUD	MARIUS	LA ROCHELLE NAUTIQUE

Série 420 Femme

Licence	Nom	Prénom	Club
1350572W	COMBET	EMY	LA PELLE
1372065K	PEYRE	JULIETTE	LA PELLE

Série 420 Homme

Licence	Nom	Prénom	Club
1393184J	BERIER JOYET	SWAN	LA PELLE
1408346C	PROT	SIMON	ASPTT MARSEILLE

Série 29er Femme

Licence	Nom	Prénom	Club
1387345B	JOUAN	TSIPPORA	CN LA BAULE POULIGUEN PORNICHET
1389199H	PAPIN	VICTOIRE	SNO NANTES

Série 29er Homme

Licence	Nom	Prénom	Club
1404906U	HUET DES AUNAY	NOLANN	CN LA BAULE POULIGUEN PORNICHET
1372252E	GRESSET	TITOUAN	SNO NANTES

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE MAJEUR
ENGIE PARTENAIRE OFFICIEL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Série ILCA 6 Femme

Licence	Nom	Prénom	Club
1389309X	BOURHIS	LÉA	CN ARREE

Série ILCA 6 Homme

Licence	Nom	Prénom	Club
1425968J	CHAUVRY	ETHAN	BN ILE GRANDE

Série IQ Foil Femme

Licence	Nom	Prénom	Club
1436565X	SIMON	SALOMÉ	AS GERARDMER

Série IQ Foil Homme

Licence	Nom	Prénom	Club
1371644W	DARY	FELIX	SN SABLAIS

Conformément aux dispositions prévues dans les modalités de sélection au CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES « Youth World Sailing 2025 », le DTN décide de ne pas sélectionner de sportif et de sportive en Kitefoil considérant que le niveau sportif et les conditions de préparation sont insuffisants. Toutefois, avant de prendre sa décision définitive, il souhaite offrir la possibilité à la sportive et aux sportifs qui sont candidat(e)s à une sélection en Kitefoil de s'illustrer sur deux épreuves à venir : le Championnat du Monde qui se déroulera à Cagliari du 7 au 13 octobre et le Championnat de France qui se déroulera à Leucate du 18 au 21 octobre.

Dans ce contexte, et à titre dérogatoire, la publication sur le site internet de la FFVoile de la liste des éventuel(le)s sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s en Kitefoil Homme & Femme est décalée au 30 Octobre 2025.

Les sportives et sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif en remplacement.

Fait à Paris, le 10 septembre 2025

Guillaume CHIELLINO
Directeur Technique National